

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-24

SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

Date de la convocation : 05.07.22

Date d'affichage : 05.07.22

Membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

Excusés : Carcey-Collet David, Chamiot-Clerc Sébastien, Charlier David, Doret Christophe, Negro Nathalie, Simon Gaëlle
Secrétaire : Codecco Florence

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - Logiciel FamilyClic - Contrat de prestation informatique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de modifier le fonctionnement des réservations effectuées par les parents pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux services de l'accueil périscolaire : Garderie du matin, Garderie du soir, Cantine afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Après informations prises auprès de différents prestataires ; monsieur le Maire propose de retenir la société JC Développement, basée au 181 rue des Charmettes -74800 La Roche-sur-Foron. Ce prestataire répond entièrement à notre demande avec des possibilités d'évolution, il nous propose le logiciel FamilyClic.

Le coût de la prestation (mise à disposition et maintenance du logiciel) s'élève à 1 128.00 € HT par an. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans, pour les 2 et 3 une mise à jour sera effective sur la base du dernier indice Insee des prix à la consommation.

Considérant qu'il a lieu de préciser les modalités de fonctionnement entre la société JC Développement et la commune de Pallud ;

Il y a lieu d'établir un contrat de prestation informatique pour fixer les modalités du partenariat.

Le Maire donne lecture du contrat de prestation informatique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **Accepte** les termes de la convention.

- **Autorise** et charge le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 12 juillet 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

